

Monsieur Claude WISELER
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 12 mars 2024

Heure de questions du 12 mars 2024

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je souhaite poser lors de l'heure de questions du **mardi 12 mars 2024** une question orale à Monsieur le Ministre du Travail concernant l'obligation d'indemnisation des stages obligatoires conventionnés dépassant la durée de 4 semaines.

Croyez, je vous prie, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.



Gérard SCHOCKMEL
Député